



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

InFO Mail n°37 du 20 janvier 2014 – Permutations informatisées – Priorités médicales mouvement 2014

PERMUTATIONS INFORMATISEES *Groupe de travail du 16 janvier*

Le groupe de travail sur les permutations informatisées (phase intra-départementale) s'est réuni jeudi 16 janvier.

Le SNUDI FO 13 a pu vérifier et défendre tous les dossiers que les collègues nous avaient envoyés. Plusieurs erreurs s'étaient glissées dans les documents administratifs et nous avons pu revaloriser certains barèmes, notamment sur les points de bonification de séparation des conjoints et l'ancienneté des services dans le département.

Le prochain groupe de travail se réunira **ce jeudi 23 janvier**. Vous avez la possibilité de nous envoyer le double de votre dossier afin que nous procédions à sa vérification.

Merci de nous remplir la fiche de suivi (en PJ) et de nous adresser le PDF récapitulatif avec les éléments du barème, reçu à la suite de la saisie I-Prof.

RAPPEL : Toutes les pièces justificatives concernant la bonification du rapprochement du conjoint non transmises à ce jour (Certificat de PACS, d'imposition commune, contrat de travail ou fiche de paie du conjoint) doivent parvenir à la DP2/ Bureau des Actes collectifs **au plus tard le vendredi 31 janvier !**

PRIORITES MEDICALES *Mouvement 2014*

La circulaire sur les demandes de priorité médicale pour la participation au mouvement départemental 2014 est parue sur le site de l'IA.

Vous pouvez la [télécharger >ICI<](#)

Pour bénéficier d'une priorité à TD au prochain mouvement, vous devez être bénéficiaire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), pour vous, votre conjoint ou votre enfant.

La demande se fait en deux étapes :

1/ Le dossier administratif (page 2 de la circulaire) est à joindre au service du mouvement (DPE2 – Bureau des Actes Collectifs) **dès que possible**.

2/ Le dossier médical qui doit être adressé avec toutes les pièces, **au plus tard le 31 mars 2014**, au médecin de prévention du rectorat.

ATTENTION : NOUVEAU MEDECIN !

Docteur FABBRICELLI Marielle – Place Lucien PAYE 13100 AIX EN PROVENCE

Téléphone du secrétariat : 04.42.95.29.43 mail : marielle.fabbricelli@ac-aix-marseille.fr

Pour connaître la procédure à suivre afin d'obtenir la RQTH auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), contactez le syndicat.

Merci de nous adresser un double de votre dossier afin de suivre votre dossier !

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Liste d'Aptitude pour l'accès au corps des Professeurs des Ecoles (LAPE) - rentrée 2014

Réf. : [décret n° 90-680 du 01-08-1990](#)

Voir la [circulaire du DASEN >ICI<](#) relative au recrutement de Professeurs des Ecoles par voie d'inscription sur la Dossier de candidature avec l'ensemble des pièces à transmettre à votre IEN avant le **vendredi 7 février 2014**, délai de rigueur. Groupe de travail et CAPD prévus en mai 2014

N'oubliez pas de transmettre un double aux délégués du personnel du syndicat : par mél à SNUDI-FO 13 ou par courrier à SNUDI-FO 13 - 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE ou par fax : 09.57.49.82.49

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des Professeurs Certifiés et des professeurs d'EPS - rentrée 2014

Réf. : [note de service n° 2013-194 du 11-12-2013](#)

Les collègues inscrits sur la liste d'aptitude font l'objet d'une nomination en qualité de stagiaires et sont placés en position de détachement dans le corps d'accueil. Ils sont affectés à titre provisoire pour la durée du stage. Les candidatures seront saisies sur SIAP **du 9 au 31 janvier 2014**.

Les inscriptions se feront par le biais d'un dossier « papier » téléchargé à l'adresse suivante www.education.gouv.fr avant le 31 janvier 2013.

Le dossier (accusé de réception et pièces justificatives) devra être transmis pour le 6 février 2014 au plus tard. La liste des enseignants promus sera publiée sur SIAP.

N'oubliez pas de transmettre un double aux délégués du personnel du syndicat : par mél à [SNUDI-FO 13](#) ou par courrier à SNUDI-FO 13 - 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE ou par fax : 09.57.49.82.49

Liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2ème classe - rentrée 2014

Réf. : [note de service n° 2013-199 du 20-12-2013](#)

Les **dossiers** doivent être retirés auprès des services académiques, qui devront obligatoirement vérifier la recevabilité des demandes et informer les intéressés en cas de non recevabilité. Les avis défavorables devront être motivés et portés à la connaissance des intéressés. Les candidatures seront examinées par la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction les 4 et 5 juin 2014.

N'oubliez pas de transmettre un double aux délégués du personnel du syndicat : par mél à [SNUDI-FO 13](#) ou par courrier à SNUDI-FO 13 - 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE ou par fax : 09.57.49.82.49

Détachement et intégration dans le corps des personnels de direction pour l'année 2014

Réf. : [note de service n° 2013-197 du 20-12-2013](#)

Les candidats doivent remplir une **demande de détachement** dans le corps des personnels de direction (annexe I) et l'accompagner d'une lettre de motivation. Le dossier complet, revêtu des avis circonstanciés des supérieurs hiérarchiques, sera transmis, par voie hiérarchique, au recteur de l'académie du candidat, avant la date limite fixée par celui-ci.

Les candidatures seront examinées par la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction les 4 et 5 juin 2014.

N'oubliez pas de transmettre un double aux délégués du personnel du syndicat : par mél à [SNUDI-FO 13](#) ou par courrier à SNUDI-FO 13 - 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE ou par fax : 09.57.49.82.49

Recrutement de Conseillers en Formation Continue pour l'année scolaire 2014-2015

Consultez la [notice de recrutement](#).

Téléchargement du dossier de candidature depuis le site : www.gretanet.com

Le dossier sera retourné en 2 exemplaires **avant le 15 mars 2014**.

- un par la voie hiérarchique, sous couvert du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ;
- un par la voie directe recommandé avec accusé de réception (AR) au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille - Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) - Place Lucien Paye - 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Renforcer le syndicalisme indépendant ...

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE**.

**Le SNUDI FO 13 vous appelle à le rejoindre :
En 2014, j'adhère au SNUDI FO ! Cliquez sur l'image !**



Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.13.71.37.25